

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

LUCIEN FLAUS

Les destructions d'immeubles d'habitation et d'usines en France au cours de la guerre 1939-1945

Journal de la société statistique de Paris, tome 88 (1947), p. 353-381

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1947__88__353_0

© Société de statistique de Paris, 1947, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/*

III

LES DESTRUCTIONS D'IMMEUBLES D'HABITATION ET D'USINES EN FRANCE AU COURS DE LA GUERRE 1939-1945⁽¹⁾

SOMMAIRE

- I. — Cadre général de l'étude : nature et traitement des données de base Utilisation des données d'origine fiscale en vue du calcul de la densité et de l'importance absolue des destructions d'immeubles.
- II. — Importance des destructions sur l'ensemble du territoire métropolitain. Progression des destructions au cours des hostilités Ordre de grandeur de la densité des destructions de maisons d'habitation et d'usines. Consistance des immeubles d'habitation détruits (logements, surface de planchers).
- III. — Répartition géographique des destructions :
 - A Maisons. Nombre absolu et importance relative de locaux détruits dans les divers départements Aperçu de la concentration des destructions Cas des départements côtiers.
 - B Usines Densité des destructions Répartition des destructions
 - a) Entre les régions « industrielles » et les autres,
 - b) Sur le plan géographique
- IV. — Répartition des destructions selon l'importance démographique des communes
 - A Maisons Vue générale de la répartition des destructions selon ce critère
 - 1^o Villes de plus de 5 000 habitants
 - a) Ensemble des villes importance absolue et densité des destructions dans les départements pour l'ensemble de ces villes,
 - b) Villes distinguées selon leur importance démographique : département de la Seine, grandes, moyennes et petites villes de province importance des destructions (absolue, relative) et concentration
 - 2^o Communes de moins de 5 000 habitants Importance et concentration des destructions dans ces communes
 - B. Usines : Aperçu sur la répartition des usines entre les diverses catégories de communes Densité des destructions dans ces catégories
- V. — Résumé — Essai de comparaison des destructions d'immeubles en 1914-1918 et en 1939-1945

ANNEXE . La population des régions et des villes sinistrées en 1946

Faisant allusion à l'ampleur de la reconstruction immobilière, nous avions avancé, dans une précédente étude (2), le chiffre de 600.000 à 700.000 logements détruits par fait de guerre. Cette évaluation résultait de renseignements recueillis entre 1941 et 1944 auprès de l'Administration des Contributions directes qui, bien que déjà étendus, étaient encore fragmentaires; nous pouvons la reprendre aujourd'hui sur une base plus large, l'Administration ayant procédé, au cours du premier trimestre 1946, à une enquête complémentaire dont elle a bien voulu nous communiquer les résultats.

Il nous est ainsi possible d'analyser dans le détail les données disponibles. Une telle analyse projettera, pensons-nous, quelque lumière sur les problèmes fondamentaux de la reconstruction, ce dernier mot étant entendu dans un sens très large : elle peut, en effet, contribuer à orienter une politique de reconstruction, qui se trouve posée non seulement d'un point de vue strictement technique, mais aussi sur le plan humain et social.

En particulier, le grand problème de la décongestion des centres urbains

(1) Communication présentée à la séance du 19 mars 1947.

(2) La construction d'immeubles d'habitation en France entre 1928 et 1939. *Journal de la Société de Statistique de Paris*, mars-avril 1946.

et de la localisation des industries se trouvera éclairé par l'analyse de la situation de fait existant au lendemain de la guerre.

Toutefois, il ne s'agira ici que de présenter un travail statistique constituant, en quelque sorte, un inventaire. Il appartiendra aux spécialistes d'en tirer des enseignements généraux, des études plus poussées faites sur le plan régional s'imposant, bien entendu, pour élaborer des programmes.

* * *

I. — *Cadre général de l'étude : nature et traitement des données de base.*

Comme en bien d'autres domaines, des renseignements statistiques « indirects » se trouvent, en notre matière, posséder un caractère de précision que ne possède pas un dénombrement direct. C'est ainsi qu'à l'exemple de notre ancien président, M. Edmond Michel, lorsqu'il a étudié les dommages immobiliers de la guerre de 1914-1918, nous avons préféré utiliser des données d'ordre fiscal plutôt que les statistiques officielles des services de la reconstruction.

A cela deux raisons. Les premières apportent d'utiles précisions sur la consistance des immeubles sinistrés que les secondes ont, du moins jusqu'à ce jour, laissé de côté : elles permettent de connaître non seulement le nombre d'immeubles détruits (totalement ou partiellement), mais aussi leur valeur locative cadastrale, qui constitue un intéressant élément d'appréciation de leur consistance.

En second lieu, le rapprochement des données précédentes avec celles qui concernent la matière imposable (nombre et valeur locative des immeubles assujettis à la contribution foncière avant l'ouverture des hostilités) permet de déterminer, dans des conditions satisfaisantes, l'importance relative des destructions de guerre, les données confrontées de part et d'autre présentant un caractère d'homogénéité qui autorise une comparaison.

La définition de l'immeuble est, en effet, la même dans les deux cas ; l'immeuble correspond à une propriété imposée ou imposable. De son côté, la notion de valeur locative cadastrale ne peut prêter à confusion. Les données d'origine fiscale se prêtent ainsi à des interprétations et à des comparaisons que ne sauraient autoriser celles que les services de la Reconstruction ont publiées jusqu'à ce jour.

En outre, en nous référant aux résultats de l'enquête technique annexée à la révision cadastrale de 1941, auxquels nous avons déjà eu largement recours dans notre étude consacrée à la construction d'immeubles d'habitation entre 1928 et 1939, nous avons la matière de recoupements judicieux et le moyen d'expliciter la grandeur physique (surface construite, nombre de locaux d'habitation) des immeubles d'habitation détruits totalement ou partiellement.

Ajoutons que la présente étude n'a pas pour objet propre de chiffrer sur le plan financier les dommages subis par le patrimoine immobilier, encore moins d'évaluer le coût de la reconstruction. Elle ne saurait avoir ces prétentions pour deux raisons.

Elle se trouve d'abord limitée, en raison de l'origine des renseignements utilisés, aux immeubles assujettis à l'impôt foncier, c'est-à-dire, suivant la discrimination faite par l'Administration; aux maisons (usage d'habitation, usages commerciaux et industriels) y compris, le cas échéant, les constructions annexes, et aux usines.

L'utilisation des renseignements d'ordre fiscal laisse ainsi de côté :

— les bâtiments d'exploitation agricole;
et les édifices publics ou immeubles assimilés.

D'autre part, notre étude sera limitée aux maisons et usines ayant fait l'objet d'une exonération totale ou partielle d'impôt foncier en raison de l'endommagement de leur gros œuvre. En fait, n'entrent dans cette catégorie que les immeubles (ou parties d'immeubles) hors d'usage; les constructions qui ont subi des dégâts relativement légers ou qui ont fait l'objet de réparations provisoires et qui, très souvent, peuvent être habitées (ou utilisées s'il s'agit d'usines) ne bénéficient pas d'une exonération d'impôt du fait de leur endommagement.

Or, ces immeubles sont nombreux. Les statistiques du ministère de la Reconstruction font état de près d'un million de bâtiments d'habitation endommagés et considérés comme réparables (1) et d'environ 400.000 bâtiments à autre usage que l'habitation (ateliers, bâtiments agricoles, édifices publics, etc...). Toutefois, dans ces statistiques, le bâtiment ne correspond pas à la maison ou à l'usine telle que l'entend la statistique fiscale, les services de la reconstruction se référant, semble-t-il, à l'immeuble au sens physique du mot. C'est dire qu'aucun rapprochement des données de l'Administration des Contributions avec celles du Ministère de la Reconstruction n'est possible.

Mais il n'y a, pensons-nous, aucun inconvénient à s'en tenir au cadre d'étude que nous assigne la documentation disponible, étant donné qu'en tout état de cause, la seule considération des immeubles détruits ou au moins partiellement inutilisables donne déjà une idée de la répartition géographique des diverses zones sinistrées et de la densité des destructions.

Par ailleurs, la réparation définitive des bâtiments n'ayant subi que des dégâts légers (2) (et généralement utilisés) est déjà fort avancée et activement poursuivie : en certaines régions, nous avons constaté, au début de l'été 1946, que la moitié des immeubles réparables étaient remis en état, et, parmi eux, certains avaient fait l'objet de grosses réparations. On peut donc escompter qu'à bref délai le problème de la remise en état des immeubles réparables ne se posera plus.

* * *

Avant de présenter les résultats de notre étude, nous exposerons, avec quelques détails, la nature des données analysées et la façon dont nous les avons utilisées. .

(1) D'après la réglementation de la reconstruction, les immeubles considérés comme réparables sont ceux dont le coût de la réparation est évalué à moins de 75 % du coût de reconstruction.

(2) Les services de la reconstruction estiment que 40 % des immeubles réparables ont été endommagés à moins de 10 %.

Les renseignements qui nous ont été communiqués par l'Administration concernent :

- d'une part, le nombre et la valeur locative des maisons et usines totalement détruites;
- d'autre part, le nombre des maisons et usines partiellement détruites et la valeur locative des parties détruites.

Grâce à l'obligeance de l'Administration, ces renseignements ont été communiqués, pour chaque année de guerre :

- pour l'ensemble de chaque département;
- et pour toute commune comptant plus de 5.000 habitants (d'après les résultats du recensement de 1936).

Toutefois, pour les années 1940-1941 et 1942, la valeur locative des immeubles se trouvait déterminée par les résultats de la révision cadastrale de 1925-1926, tandis que pour les années ultérieures, elle résultait de la révision cadastrale entreprise en 1941-1942, qui a pris effet au 1^{er} janvier 1943. (Sauf pour les trois départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin où cette révision n'avait pu avoir lieu).

Afin de rapprocher la valeur locative des immeubles détruits antérieurement à cette date de celle des immeubles détruits en 1943-1944-1945, il a été établi, pour les maisons, un coefficient de concordance entre les résultats des révisions 1941 et 1925-1926. Ce coefficient a été calculé pour chaque département, en nous référant à la valeur locative moyenne par maison en 1941 (résultats de la révision 1941-1942) et, en 1938 (sur les bases de la révision 1925-1926), on a :

$$c \text{ (coefficient de concordance)} = \frac{\frac{\sum V_{1941}}{n_{1941}}}{\frac{\sum V_{1938}}{n_{1938}}}$$

ΣV_{1941} et ΣV_{1938} représentant respectivement le montant global des valeurs locatives des propriétés imposables, d'après les résultats de la révision de 1941 et le montant global des propriétés imposées en 1938 (sur les bases de la révision 1925-1926 alors en vigueur) (1).

n_{1941} et n_{1938} représentant respectivement le nombre de propriétés d'après les résultats de la révision 1941 et le nombre de propriétés imposées en 1938.

Le coefficient c varie entre 1,9 (Seine) et 6,1 (Hautes-Alpes), mais pour la province il s'établit généralement entre 3 et 4 (2,3 dans la région de Lille).

Pour l'ensemble du territoire, il s'établit à 2,9.

En ce qui concerne les usines, nous avons appliqué à la valeur locative de 1925-1926 la majoration de 150 % prescrite pour cette catégorie d'immeubles.

Nous avons, d'autre part, relevé pour chaque département et pour toute ville de plus de 5.000 habitants les résultats de la révision cadastrale de 1941 : en ajoutant à ceux-ci le nombre et la valeur locative (réajustée sur la base 1941)

(1) Cette dernière indication figure à l'*Annuaire de la Statistique générale de la France*, 55^e volume, 1939, 4^e partie, tableau VI, propriétés bâties, bases de la contribution foncière, éléments de répartition de la contribution mobilière, par département, au 1^{er} janvier 1938, p. 202.

des immeubles détruits en 1940-1941 et 1942, nous avons pu rétablir la situation de la propriété bâtie au début des hostilités, d'une façon approximative certes, mais néanmoins satisfaisante. Il va de soi, notamment, que celle-ci comprend les constructions, d'ailleurs très peu nombreuses, édifiées entre le début des hostilités et la révision cadastrale de 1941.

Partant de ces renseignements, nous nous sommes attaché à déterminer successivement :

1^o L'importance relative des destructions que nous appellerons la « densité » des destructions;

2^o L'importance absolue des destructions.

A. — DENSITÉ DES DESTRUCTIONS

Pour toute ville de plus de 5.000 habitants, la densité des destructions a été calculée en rapprochant la valeur locative des bâtiments détruits par fait de guerre (y compris la valeur locative des parties détruites des bâtiments partiellement détruits) et la valeur locative globale des immeubles existant au début des hostilités.

Le pourcentage de destructions ainsi dégagé pour les maisons a permis de calculer ensuite, d'après la population totale de chaque ville (recensement de 1936), le nombre de sinistrés totaux. Un calcul de cet ordre s'imposait, en effet, pour calculer la densité des destructions dans des cadres plus larges que la commune (ensemble des communes de plus de 5.000 habitants, département, ensemble du territoire, notamment). Il nous a semblé préférable à la totalisation pure et simple des valeurs locatives qui, en l'occurrence, présente l'inconvénient majeur de ne pas tenir compte des différences qui existent souvent quant au « niveau » des valeurs locatives dans les différentes localités d'un département. Toutefois, il n'a été possible de recourir à cette méthode que pour les maisons; pour les usines, faute d'autres éléments d'appréciation, nous nous en sommes tenu à la totalisation des valeurs locatives.

Pour l'ensemble des villes de plus de 5.000 habitants de chaque département, la densité des destructions de maisons résulte donc du rapprochement du nombre total de sinistrés et de la population totale.

La densité des destructions dans les communes de moins de 5.000 habitants de chaque département a été ensuite calculée comme suit : La différence entre la valeur locative globale des destructions du département et la valeur locative globale des destructions dans les communes de plus de 5.000 habitants correspond à la valeur locative globale des destructions dans les communes de moins de 5.000 habitants. Un calcul analogue, basé sur la situation de la propriété en 1939, donne la situation de la propriété à la même date dans les communes de moins de 5.000 habitants : en rapprochant les deux chiffres, on obtient la densité des destructions dans ces dernières. Ayant déterminé, d'autre part, leur population totale, il suffit d'appliquer à celle-ci le coefficient de densité des destructions pour avoir le nombre de sinistrés totaux.

Connaissant ainsi le nombre de sinistrés dans les communes de plus de 5.000 habitants et dans celles de moindre importance, la totalisation des deux chiffres donne le nombre total de sinistrés dans le département. La densité

moyenné des destructions de maisons dans le département résulte alors de la comparaison de ce chiffré avec celui de la population totale (recensement de 1936).

B. — IMPORTANCE ABSOLUE DES DESTRUCtIONS

Faute d'éléments suffisants pour les usines, l'importance absolue des destructions n'a pu être déterminée que pour les maisons. Nous nous sommes attaché, en premier lieu, à mettre en évidence le nombre de locaux d'habitation détruits. Deux moyens étaient à notre disposition :

— d'une part, connaissant le nombre de sinistrés et la densité des destructions, il était facile, par un calcul simple, de déterminer le nombre de locaux que les sinistrés occupaient avant les hostilités. Les résultats du recensement de 1936 font, en effet, connaître le nombre de ménages recensés dans chaque département (1). En appliquant la densité des destructions au nombre de ménages, on peut obtenir le nombre de logements détruits.

Toutefois, nous avons préféré calculer ce dernier en divisant par 3 le nombre de sinistrés (2,5 dans le département de la Seine) : nous obtenons ainsi un nombre de logements un peu plus élevé que par la méthode précédente, la différence s'expliquant par le fait que les calculs sont basés sur la population totale, alors qu'en fait la population dite « comptée à part » ne constitue pas des ménages au sens statistique du mot. Toutefois, nous admettrons que la surestimation du nombre de logements détruits s'impose, dans une certaine mesure, à la fois pour compenser certaines lacunes que peuvent présenter les données de base et pour tenir compte des locaux inoccupés avant la guerre.

— la seconde méthode, utilisable en vue du calcul du nombre de logements détruits, consistait à utiliser les résultats de l'enquête technique annexée à la révision cadastrale de 1941, qui fournit d'intéressantes indications sur la consistance moyenne des immeubles (nombre de logements, surface des étages habitables). Nous l'avons utilisée et l'on verra que les résultats obtenus sont très proches de ceux que donne la méthode précédemment exposée.

Les éléments de base auxquels nous avons recouru ont été exposés dans notre étude « La construction d'immeubles d'habitation en France entre 1928 et 1939 » (2). Toutefois, depuis que cette étude a été achevée, nous avons eu connaissance des résultats de l'enquête pour les communes suburbaines du département de la Seine. Nous les substituons donc à ceux que nous avions indiqués pour ces communes (ceux-ci concernaient en fait les villes de province de plus de 100.000 habitants, auxquelles, au vu des résultats du recensement de 1936, nous avions assimilé les communes de banlieue). En outre, nous ne retiendrons pour les villes de province de plus de 30.000 habitants que la consistance de l'immeuble moyen, sans faire la discrimination entre les immeubles collectifs et les maisons individuelles qui s'imposait dans notre précédente étude, pour tenir compte de l'intensité de l'activité constructrice dans chacun de ces deux secteurs au cours de la période étudiée.

(1) Les résultats provisoires de ce recensement, publiés au *Bulletin de la Statistique générale de la France*, décembre 1937, donnent, en outre, la même indication pour toute ville de plus de 10.000 habitants.

(2) *Journal de la Société de Statistique de Paris*, mars-avril 1946.

On a donc le tableau ci-après :

VILLE ou communes	SURFACE DÉVELOPPEE des étages habitables			LOCAUX D'HABITATION		
	Nombre d'immeubles	Surface totale (milliers de m ²)	Surface moyenne de l'immeuble (m ²)	Nombre d'immeubles	Nombre total de locaux	Nombre moyen de locaux par immeuble
Paris	84.271	77.220	916	84.271	1 116.130	13,2
Seine-banlieue	276.429	42.582	155	276.429	714.936	2,6
Villes de province de plus de 30.000 habitants	504.524	92.169	182	466.224	1 188.142	2,4
Villes de province de 5.000 à 30 000 habitants	78.020	9.130	125	45.080	75.519	1,7
Communes de moins de 5 000 habi- tants	42 715	4.908	115	16.181	21.464	1,33

Indépendamment du nombre de locaux détruits, les données ci-dessus permettent de calculer la surface d'étages habitables des bâtiments détruits. Ces deux caractéristiques n'ont été calculées, d'après ces données, que pour les immeubles sinistrés de l'ensemble du territoire, la valeur significative des éléments de base ne permettant pas de les utiliser dans un cadre géographique moins large. Il a été procédé comme suit :

On a totalisé le nombre d'immeubles totalement détruits et les valeurs locatives correspondantes pour chaque cadre géographique (Paris et Seine) ou démographique (province) pour lequel le tableau ci-dessus donne les caractéristiques de l'immeuble moyen. On a pu ainsi déterminer le nombre de locaux et la surface des étages habitables correspondant aux immeubles totalement détruits.

Selon les mêmes références de groupement, on a ensuite totalisé la valeur locative des parties détruites des immeubles partiellement détruits, ce qui a permis de déterminer l'importance des destructions partielles par rapport aux destructions totales. En affectant les caractéristiques des immeubles totalement détruits de ce dernier rapport, on a déterminé les caractéristiques des parties détruites des immeubles partiellement détruits. La totalisation des unes et des autres donne alors l'importance totale des destructions.

II. — *Importance globale des destructions sur l'ensemble du territoire métropolitain.*

L'importance globale des destructions est indiquée au tableau ci-après, qui reproduit le nombre et la valeur locative des immeubles totalement ou partiellement détruits chaque année.

Toutefois, il doit être entendu que la répartition des destructions par année est très approximative. En particulier, en raison des événements, un certain nombre d'immeubles détruits en 1940 n'ont été radiés de la matière imposable que l'année suivante.

En outre, les radiations faites au titre des années 1940, 1941 et 1942 correspondent à des valeurs locatives basées sur les résultats de la révision cadastrale 1925-1926, qui ont dû être réajustées suivant la méthode exposée au paragraphe 1-A d'après les résultats de la révision 1941-1942, afin de pouvoir

être totalisées avec les valeurs locatives des immeubles sinistrés en 1942, 1943, 1944 et 1945.

ANNÉES	NOMBRE DE PROPRIÉTÉS totalement ou partiellement détruites		VALEUR LOCATIVE DES PROPRIÉTÉS totalement ou partiellement détruites (milliers de francs)	
	Maisons	Usines	Maisons	Usines
1940	61.796	1.060	77 784	13.509
1941	11.523	241	8 572	1.882
1942	11.861	405	12.881	2.978
sur révision 1925-1926			90 187	18.364
Total sur revision 1941-1942			300.000	46.000
1943	14.410	188	72 141	9.390
1944-1945.	222.189	8.898	652.859	223.454
TOTAL	321.279	5 782	1 025 000	278.844

En ce qui concerne les immeubles d'habitation, on peut admettre « grossièrement » qu'un quart du volume des destructions correspond à la campagne de 1940, les deux tiers aux combats de la libération et aux bombardements aériens qui les ont immédiatement précédés et le surplus, soit environ 10 %, aux bombardements aériens de 1942-1943. Pour les usines, la proportion du volume des destructions correspondant aux deux dernières années de guerre apparaît plus forte : elle serait de l'ordre de 80 %.

Au regard de la situation 1939 (1), rétablie sur les bases de la révision cadastrale 1941-1942, les destructions totales et partielles s'établissent comme suit pour les 90 départements du territoire métropolitain.

	SITUATION 1939		DESTRUCTION PAR FAIT DE GUERRE		
	Nombre de propriétés	Valeur locative (milliers de francs)	Nombre de propriétés		VALEUR LOCATIVE des propriétés totalement et partiellement détruites (milliers de francs)
			totalelement détruites	partiellement détruites	
Maisons	9.895.940	27 635.150	272.109	49.170	1.025.000
Usines.	190.439	4.068.608	8.041	2.741	278.844

Le rapprochement de la valeur locative des immeubles existant en 1939 et de la valeur locative des immeubles détruits (totalement ou partiellement) donne un pourcentage de destruction de :

3,7 pour les maisons
et 6,8 pour les usines.

Le premier pourcentage est très voisin de celui auquel aboutit le calcul basé sur le nombre de sinistrés, suivant la méthode exposée au paragraphe 1-A. Le nombre de sinistrés totaux étant évalué à 1.600.000 en chiffres ronds pour une population totale de 41.907.000 habitants donnerait, en effet, un pour-

(1) Cette situation tient compte des destructions de la campagne 1939-1940.

centage de destruction de 3,85. On peut admettre, pour l'ensemble du territoire, une « densité » moyenne de destructions de l'ordre de :

4 % pour les maisons,
et 7 % pour les usines,

le premier étant d'ailleurs assorti d'une précision plus grande que le second.

Quant au nombre de locaux d'habitation détruits, nous l'évaluons à 536.200 d'après le nombre de sinistrés (suivant la méthode exposée au paragraphe 1-A et B).

Le nombre de locaux d'habitation détruits peut également être estimé, en se référant à la consistance moyenne des immeubles calculée d'après les résultats de l'enquête annexée à la révision cadastrale de 1941.

Le calcul se présente ainsi :

1^o Immeubles totalement détruits.

	NOMBRE d'immeubles détruits	CONSISTANCE de l'immeuble moyen		CONSISTANCE des immeubles détruits	
		Nombre de logements	Surface développée des étages habitables	Nombre de logements	Surface développée des étages habitables (milliers de m ²)
Paris	801	13,2	916 m ²	8.915	276
Seine-banlieue	2.756	2,6	155 m ²	7.165	427
Villes de province de plus de 30.000 habitants	62.501	2,4	182 m ²	150.000	11.375
Villes de province de 5 000 à 30.000 habitants	71.853	1,7	125 m ²	122.200	8.982
Autres communes	134.698	1,8	115 m ²	179.200	15.491
TOTAL	272.109			462.480	86.551

2^o Immeubles partiellement détruits.

Ainsi qu'il a été exposé au paragraphe 1-B, la consistance des immeubles partiellement détruits a été déterminée par référence à la consistance des immeubles totalement sinistrés et proportionnellement à la valeur locative globale des destructions partielles, par rapport à la valeur locative globale des immeubles totalement détruits pour les communes de plus de 5.000 habitants. Pour les communes de moindre importance, les immeubles étant généralement peu consistants, les destructions partielles ont été assimilées à des destructions totales.

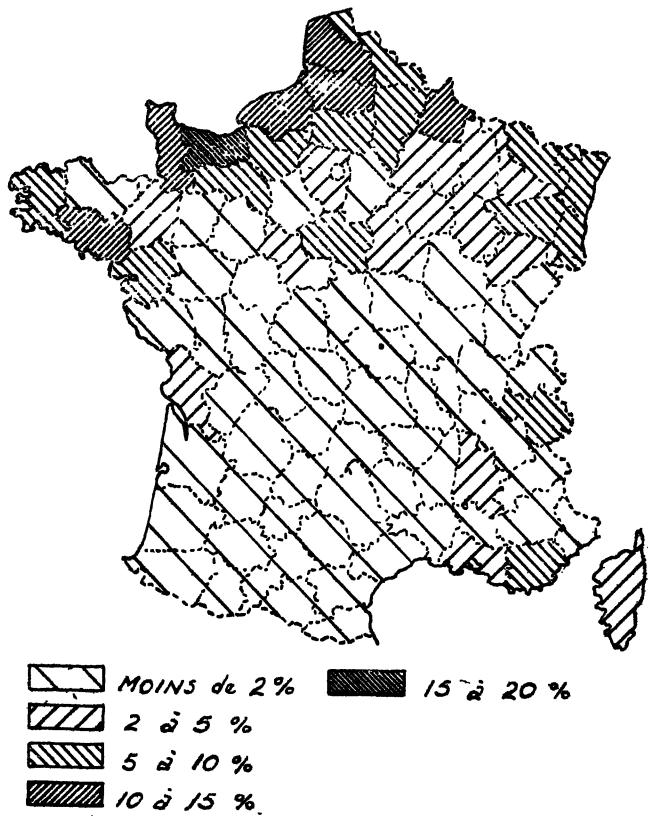
	NOMBRE d'immeubles partiel- ment détruits	VALEUR locative des destructions partielles (milliers de francs)		RAPPORT <i>b</i> <i>c</i>	CONSISTANCE des immeubles partiellement détruits		
		(a)	(b)		(d)	(e)	(f)
Paris	117	4.041	10.746	0,38	1.490	105	
Seine-banlieue	1.084	12.889	18.979	0,68	4.890	290	
Villes de province de plus de 30.000 habitants	8.277	33.204	398.892	0,088	12.600	955	
Villes de province de 5.000 à 30.000 habitants	9.584	26.472	259.322	0,102	12.600	926	
Autres communes	35.158	—	—	—	46.800	4.043	
TOTAL	49.170	—	—	—	78.380	6.319	

3^e Ensemble des destructions totales et partielles.

On a alors le tableau suivant qui se rapporte à la consistance des maisons totalement et partiellement détruites :

	NOMBRE de logements	SURFACE DEVELOPPÉE des étages habitables (milliers de m ²)
Paris	5.405	381
Seine-banlieue	12.055	717
Villes de province de plus de 30.000 habitants	162.600	12.330
Villes de province de 5.000 à 30.000 habitants	134.800	9.908
Autres communes	226.000	19.584
ENSEMBLE	540.860	42.870

Le nombre de logements détruits ainsi évalué, soit 541.000, est en concordance satisfaisante avec celui que nous avions calculé plus haut d'après l'importance de la population sinistrée (535.000) (1).



Carte n° 1. — Densité des destructions de logements.

(1) Toutefois, il importe de ne pas se méprendre sur le sens de ce chiffre : il s'agit du nombre de logements que nous considérons comme détruits, ce qui ne signifie pas que l'on doive en reconstruire un nombre équivalent. A cet égard, il est très probable que des immeubles encore debout et habités après réparation sommaire et provisoire et par conséquent ne figurant pas aux données qui ont servi de base à nos calculs, devront être abattus et reconstruits, surtout s'ils sont situés au milieu ou en bordure d'îlots fortement détruits. Par contre, il est possible que des immeubles partiellement sinistrés soient déjà remis en état.

III. — Répartition géographique des destructions.

A. Maisons.

La carte n° 1 ci-contre donne la « densité moyenne des destructions totales » de logements par département, calculée suivant la méthode exposée au paragraphe 1-A.

Ci-dessous classement des départements par ordre décroissant de densité moyenne des destructions; on n'a retenu que les départements où celle-ci atteint au moins 2 %.

PLUS DE 15 %	15-10 %	10-5 %	5-2 %
Calvados (19)	Seine-Inférieure. (14)	Nord. (9)	Marne (4)
Somme (15)	Manche (13)	Vosges (9)	Aube (4)
	Ardenne (13)	Moselle. (9)	Meurthe-et-Moselle . . . (4)
	Morbihan. (11)	Var (8)	Ille-et-Vilaine (8)
	Pas-de-Calais (11)	Orne. (8)	Charente-Maritime . . . (3)
	Finistère (10)	Bas-Rhin. (7)	Haute-Saône, Belfort. . (8)
	Haut-Rhin (10)	Savoie (6)	Bouches-du-Rhône . . . (3)
	Eure. (10)	Aisne (6)	Corse. (2, 5)
		Oise (6)	Yonne (2)
		Loiret (6)	Loir-et-Cher. (2)
		Loire-Inférieure. (6)	Seine-et-Oise. (2)
		Meuse. (5)	Drôme (2)
		Indre-et-Loire. (5)	Haute-Marne. (2)

La carte n° 2 donne l'importance absolue des destructions, exprimée en nombre de logements. Suivant ce critère, les départements comptant plus de 5.000 logements détruits se classent ainsi (les nombres de logements détruits sont arrondis) :

Plus de 50.000	50.000-20.000	20.000-10.000	10.000-5.000	5.000-2.000
Nord. (62.000)	Seine-Inférieure. . . (44.000)	Manche. (19.000)	Oise (9.000)	Indre-et-Loire. (4.300)
	Pas-de-Calais (42.000)	Seine. (16.500)	Aisne (8.000)	Charente-Maritime. . . (4.000)
	Finistère. (26.000)	Ardenne. (12.000)	Loiret. (7.000)	Meuse. (3.800)
	Calvados. (26.000)	Bouches-du-Rhône. . . (12.000)	Meurthe-et-Moselle. . . (7.000)	Haute-Saône et Belfort (3.100)
	Bas-Rhin (24.000)	Loire-Inférieure. (12.000)	Orne. (7.000)	Aube. (3.100)
	Somme. (24.000)	Vosges. (11.000)	Ille-et-Vilaine (6.000)	Rhône. (2.800)
	Moselle. (20.000)	Haut-Rhin. (11.000)	Savoie (5.000)	Corse. (2.700)
	Morbihan. (20.000)	Var (11.000)	Marne. (5.300)	Yonne. (2.300)
		Seine-et-Oise. (10.000)		Hérault. (2.300)
		Eure. (10.000)		Maine-et-Loire. (2.400)
				Seine-et-Marne. (2.100)
				Saône-et-Loire. (2.100)

La concentration des destructions dans une vingtaine de départements apparaît dans les deux tableaux ci-après.

Le premier donne l'importance absolue des destructions, exprimée en nombre de logements, suivant la densité des destructions.

On a :

DENSITÉ des destructions	NOMBRE de départements	NOMBRE de logements détruits (en milliers)	POURCENTAGE des destructions dans l'ensemble
Plus de 15 %	2	49,7	9,3
Entre 10 et 15 %	8	184,7	34,4
Entre 5 et 10 %	13	188,7	34,3
Entre 2 et 5 %	13	60,4	11,3
Moins de 2 %	58	57,5	10,7
TOTAL	89 (1)	536,2	100,0

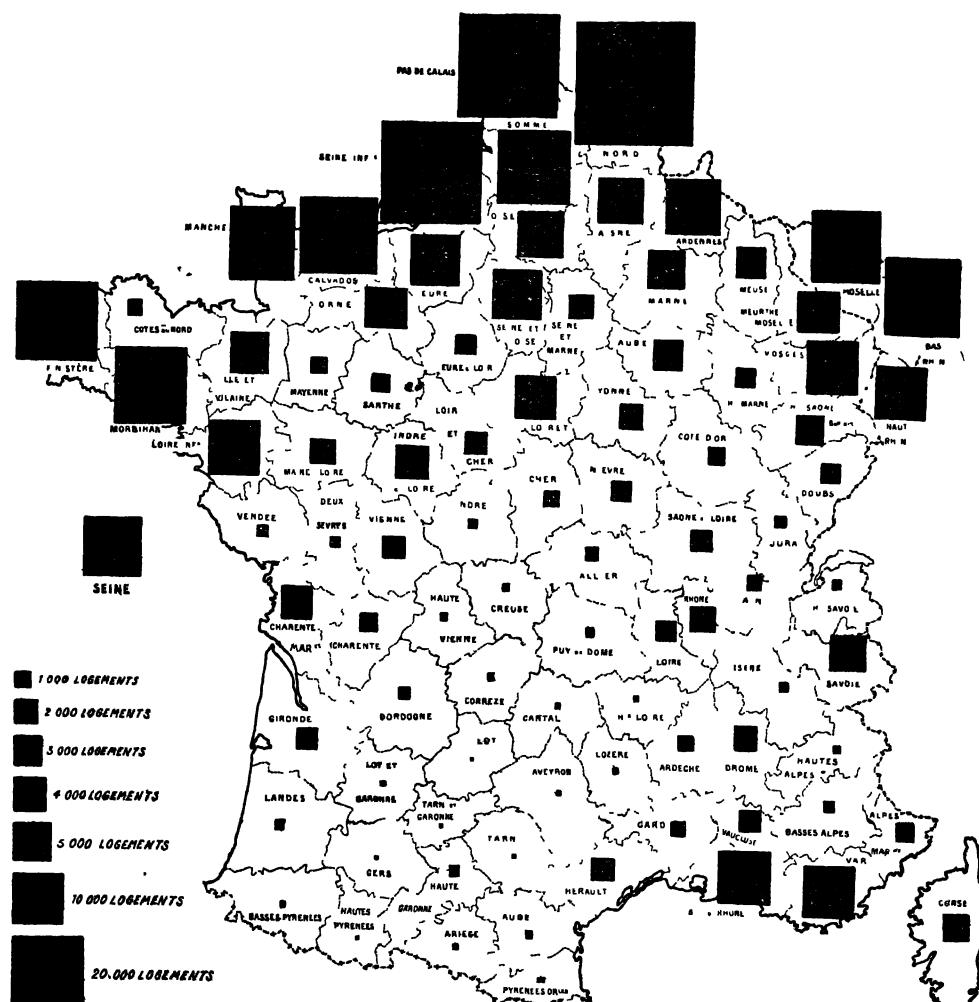
(1) Nous comptons ici 89 départements, les données concernant le département de la Haute-Saône et le territoire de Belfort étant bloquées.

Vingt-trois départements totalisent ainsi plus des trois quarts des destructions.

D'autre part, en groupant les départements d'après l'importance absolue des destructions, on a :

IMPORTANCE DES DESTRUCTIONS par département	NOMBRE de départements	NOMBRE TOTAL de logements détruits (en milliers)	POURCENTAGE des destructions dans l'ensemble
Plus de 50 000 logements	1	61,7	11,5
Entre 40 000 et 50 000	2	86,0	16,0
— 20 000 et 30 000	6	140,0	26,1
— 10 000 et 20 000	10	125,9	23,5
— 5 000 et 10 000	8	55,1	10,3
— 2 000 et 5 000	12	84,7	8,4
— 1 000 et 2 000	16	21,2	4,0
Moins de 1 000 logements	34	11,6	2,2
TOTAL	89	536,2	100,0

La répartition des maisons et des logements détruits par région administrative se présente comme suit; afin de ne pas alourdir inutilement le tableau,



Carte n° 2 : Nombre total de logements détruits.

les régions de Toulouse, Clermont-Ferrand et Limoges, qui ne comportent qu'un très petit nombre de logements détruits, ont été groupées.

RÉGIONS	NOMBRE DE PROPRIÉTÉS		NOMBRE de logements détruits (en milliers)	POURCENTAGE des logements détruits dans l'ensemble
	totalement détruites (en milliers)	partiellement détruites (en milliers)		
Alsace-Lorraine	29,8	18,2	55,2	10,3
Bordeaux	1,4	0,1	2,2	0,4
Dijon	6,8	1,8	11,8	2,1
Lille	50,7	4,7	108,8	19,3
Lyon	6,6	1,1	13,7	2,6
Marseille et Corse	11,4	0,8	29,4	5,4
Montpellier	3,1	0,2	3,5	0,7
Nancy	12,3	3,8	21,8	4,0
Nantes	8,6	0,8	21,2	8,9
Orléans	5,1	0,4	11,2	2,0
Paris	8,7	4,8	28,7	5,8
Poitiers	6,5	0,2	7,9	1,5
Reims	6,8	0,5	10,4	1,9
Rennes	16,8	0,7	53,2	10,0
Rouen	61,7	8,5	160,0	20,0
Saint-Quentin	34,0	3,9	63,4	10,7
Clermont, Limoges, Toulouse	2,3	0,2	3,8	0,6
TOTAL	272,1	49,2	530,2	100,0

Les deux tiers des destructions apparaissent dans cinq régions (Lille, Rouen, Saint-Quentin, Rennes et l'Alsace-Lorraine).

Il a paru intéressant de rechercher l'importance qu'occupent, dans l'ensemble, les destructions des départements côtiers. On a alors :

Littoral de la Manche et de la mer du Nord.	234.000 logements.
Littoral de l'Atlantique.	73.000 —
Littoral méditerranéen (y compris la Corse)	28.000 —
TOTAL	335.000 logements.

soit 63 % de l'ensemble.

De leur côté, les autres départements où se déroulèrent les combats les plus importants des campagnes 1940 et 1944-1945 (Orne, Ardennes, Oise, Aisne, Meuse, Belfort, Haute-Saône, Vosges, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin) totalisent ensemble 99.000 logements détruits. C'est donc 435.000 logements, soit un peu plus de 80 % de l'ensemble des destructions, qui auraient été détruits dans les zones d'opérations militaires; les destructions de « l'intérieur » représenteraient moins de 20 % de l'ensemble.

B. Usines.

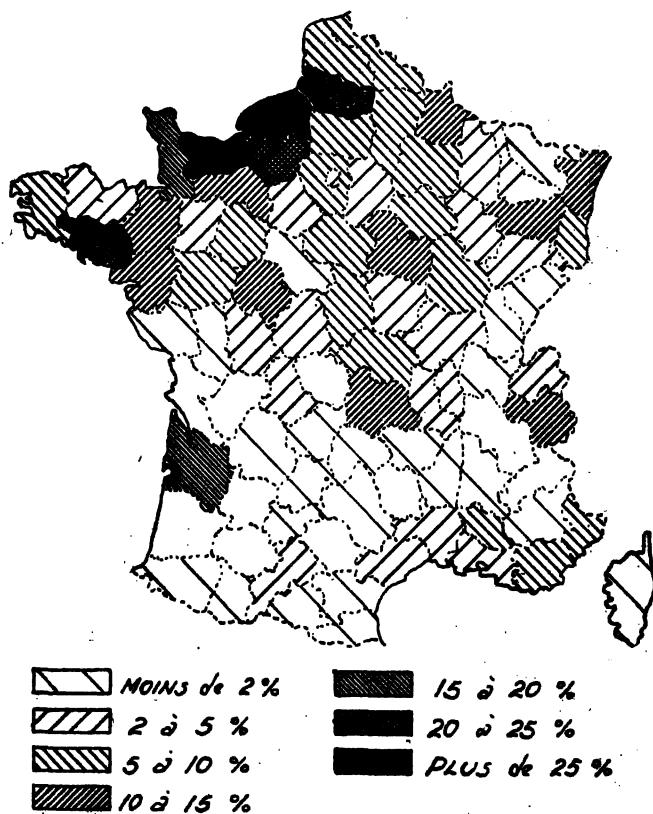
Des destructions — totales ou partielles — d'établissements industriels présentant le caractère d'usine au sens fiscal du mot (bâtiments affectés à l'usage exclusif d'exploitations industrielles) ont eu lieu dans 82 départements.

La carte n° 3 donne la « densité moyenne » des destructions d'usines par département. Cette densité moyenne, qui a été calculée d'après les valeurs locatives, fournit à tous égards une indication beaucoup moins précise que pour les maisons d'habitation.

Le tableau ci-après concerne les principaux départements industriels. Nous avons recherché, d'après le critérium assurément imprécis, mais seul à notre

disposition : la valeur locative des usines sinistrées, l'importance approximative des destructions de ces départements dans l'ensemble des destructions du territoire.

Dans ce but, nous avons d'abord retenu les vingt-quatre départements où, d'après les résultats du recensement de 1936, la proportion de la population industrielle dans la population active totale dépassait 40 %, auxquels nous avons ajouté les trois départements de la Gironde, Loire-Inférieure et Saône-et-Loire, où ce pourcentage n'est pas atteint mais qui, par le chiffre absolu



de leur population industrielle, méritent de figurer parmi les départements fortement industrialisés. Les caractéristiques industrielles de ces départements (population et salariés de l'industrie, nombre et valeur locative des usines) figurent au tableau ci-après, qui donne en outre les indications relatives aux destructions d'usines.

DÉPARTEMENTS	POUROUN- TAGE de la population industrielle dans la population active totale (1936)	POPU- LATION active de l'industrie et des transports (milliers) (1936)	OUVRIERS salariés et chômeurs de l'industrie et des transports (milliers) (1936)	STATISTIQUE de l'impôt foncier en 1939		USINES DÉTRUITES		ORDRE de grandeur des destruc- tions d'usines
				Nombre d'usines (milliers) (1936)	Valeur locative des usines (1) (milliers de francs)	Nombre (unités)	Valeur locative (2) (milliers de francs)	
Nord	63	552,9	442,8	9,7	252	811	34,7	8%
Belgique	58	23,1	17,9	0,4	11	26	0,9	3
Meurthe-et-Moselle	57	181,7	102,9	1,5	83	118	3,6	3
Pas-de-Calais	54	250,0	204,5	6,1	73	258	8,9	8
Loire	54	166,9	124,0	4,8	82	35	1,2	2
Moselle	54	137,4	111,5	1,7	89	188	1,8	1,5
Bouches-du-Rhône	53	245,8	142,6	4,0	57	45	2,0	2
Haut-Rhin	53	120,9	95,9	1,3	55	128	4,2	5
Vosges	52	96,7	74,3	2,1	28	235	5,0	12
Rhône	52	230,5	156,1	5,2	56	66	4,0	4
Seine	50	1 368,0	962,0	9,2	337	196	17,5	3
Seine-et-Oise	50	230,4	152,9	3,4	50	111	7,8	9
Ardennes	50	59,5	44,4	3,6	16	252	2,7	10
Seine-Inférieure	49	206,4	148,4	4,3	74	272	62,8	55
Aube	48	58,9	42,8	1,3	9	62	0,9	5
Doubs	45	64,9	48,0	1,7	21	17	0,6	2
Haut-Rhin	44	140,5	102,2	1,9	55	301	10,9	13
Oise	43	74,1	52,6	2,5	21	185	2,8	7
Isère	42	122,0	87,2	3,8	43	,	,	
Somme	42	87,0	61,6	3,2	24	382	10,7	30
Aisne	41	80,5	56,9	4,9	34	208	3,5	6
Meuse	40	34,7	23,8	1,4	7	38	0,5	4
Seine-et-Marne	40	65,9	43,5	1,6	18	56	1,2	4
Haute-Marne	40	83,2	22,1	1,2	11	13	0,5	3
Gironde	35	150,6	93,5	5,0	32	58	10,8	18
Loire-Inférieure	34	112,2	74,5	3,1	25	59	5,5	12
Saône-et-Loire	32	84,3	57,0	1,8	25	29	1,8	4
TOTAL, 27 départements		4.924	3.545,9	90,7	1.588	4.084	205,8	
France entière		7.415	4.998	197,5	2.065	5 782	278,8	
Part des 27 départements ci-dessus		66 %	71 %	45 %	74 %	70 %	78 %	

(1) Sur la base de la révision cadastrale de 1925-1926.

(2) Sur la base de la révision cadastrale de 1941-1942.

Ainsi, en considérant l'ensemble du territoire, la densité des destructions d'usines n'apparaît guère plus élevée dans les régions les plus industrialisées que dans les autres. Mais ce résultat « moyen » appelle quelques explications.

D'abord, il ne faut pas perdre de vue que la valeur locative des usines, qui constitue le seul élément de comparaison disponible, est loin d'être un instrument de mesure parfait. Car les résultats ci-dessus se réfèrent aux usines endommagées à tel point qu'elles sont inutilisables; et il existe des établissements qui, bien que sévèrement touchés, ont été remis en service après réparation sommaire et ne bénéficient pas, de ce fait, d'une exonération d'impôt foncier aussi large que s'ils avaient été mis en chômage après le sinistre. On peut tenir pour assez probable que de tels cas sont plus nombreux dans les départements industriels que dans les autres : les taux de destructions indiqués doivent donc être considérés comme des minima.

D'autre part, comme le montre la carte n° 3, les destructions existant dans les départements peu industrialisés sont localisées en Bretagne, en Normandie et, en tout cas, au-dessus de la Loire; elles sont loin d'être uniformément réparties entre les départements de cette catégorie.

Voici, enfin, d'une façon très approximative, la part qu'occupent les diverses

régions industrielles dans l'ensemble des destructions d'usines (d'après les valeurs locatives) :

Nord (régions administratives de Lille et Saint-Quentin)	23 %
Région parisienne (Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne)	10 %
Normandie (région de Rouen)	28 %
Est (régions de Reims, Nancy, Alsace-Lorraine)	15 %
Autres régions.	24 %
TOTAL	100 %

IV. — Répartition des destructions selon l'importance démographique des communes.

Ayant une vue suffisamment précise de la répartition des destructions sur le territoire, nous pouvons maintenant poursuivre l'analyse de nos données en étudiant notamment la répartition de ces destructions entre les diverses catégories de communes, distinguées selon leur importance démographique.

Toutefois, les éléments dont nous disposons ne permettent pas de faire la discrimination entre communes urbaines et communes rurales, telle que l'entendent les textes législatifs ou réglementaires en vigueur, c'est-à-dire les communes dont la population agglomérée comprend au moins 2.000 personnes et les autres. Nous n'avons, en effet, à notre disposition que des états donnant, d'une part, le nombre et les caractéristiques fiscales des propriétés détruites dans l'ensemble du département, et les mêmes renseignements se rapportant à chaque ville de plus de 5.000 habitants. C'est seulement d'après cette discrimination que nous pouvons poursuivre notre étude. Elle est tout de même susceptible de fournir, à maints égards, des indications intéressantes.

A. Maisons.

En nous tenant à cette discrimination, et en considérant l'ensemble du territoire, les destructions de maisons d'habitation se répartissent ainsi :

	NOMBRE DE LOGEMENTS DÉTRUITS (en milliers)		RÉPARTITION PROPORTIONNELLE	
	calculé d'après le nombre de sinistrés	calculé d'après la consistance de l'immeuble moyen	calculée d'après le nombre de sinistrés	calculée d'après la consistance de l'immeuble moyen
Département de la Seine	16,5	17,5	3	3
Villes de province de plus de 5.000 habitants	308,6	297,4	57	56
Autres communes	213,2	226,0	40	42
TOTAL	536,2	540,9	100	100

Le tableau ci-après donne, pour les 36 départements accusant un pourcentage moyen de destruction supérieur ou égal à 2 %, la répartition propor-

tionnelle des locaux d'habitation détruits entre les villes de plus de 5.000 habitants et les communes de moindre importance :

	RÉPARTITION DE 100 LOGEMENTS DÉTRUITS	
	Entre les villes de plus de 5 000 habitants	Entre les autres communes
Calvados	49	51
Somme	44	56
Seine-Inférieure	78	22
Manche	26	74
Ardenches	40	60
Morbihan	75	25
Pas-de-Calais	80	20
Finistère	92	8
Haut-Rhin	40	60
Eure	70	30
Nord	62	88
Vosges	60	40
Moselle	18	82
Var	87	13
Orne	43	57
Bas-Rhin	30	70
Savoie	18	82
Aisne	20	80
Oise	64	36
Loiret	89	11
Loue-Inférieure	90	10
Meuse	25	75
Indre-et-Loire	68	14
Marne	63	37
Aube	29	71
Meurthe-et-Moselle	40	60
Ille-et-Vilaine	60	40
Bouches-du-Rhône	97	3
Charente-Maritime	77	28
Haute-Saône, Belfort	20	80
Corse	80	20
Yonne	52	48
Loir-et-Cher	70	80
Seine-et-Oise	91	9
Drôme	30	70
Haute-Marne	30	70

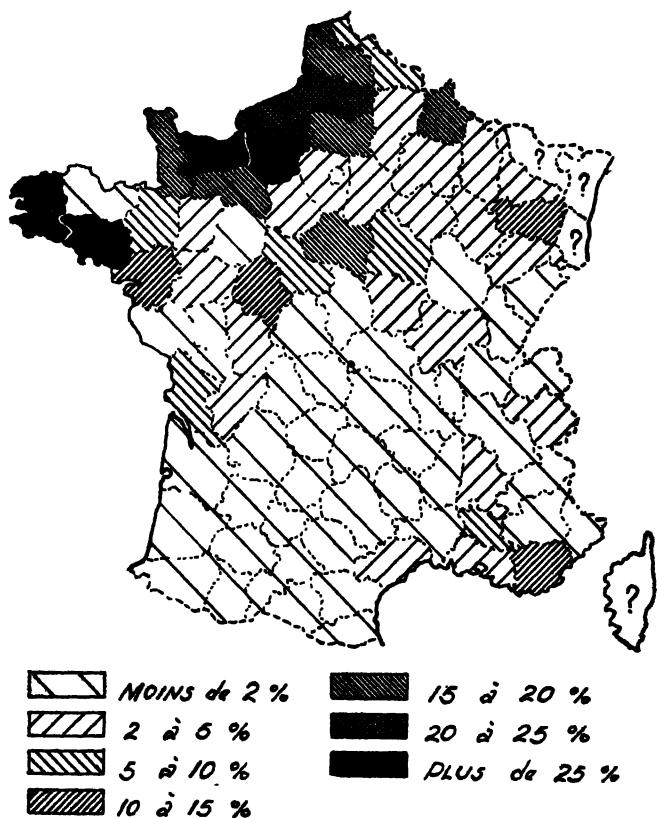
Nous examinerons maintenant l'importance et la répartition géographique des destructions correspondant à chacune de ces catégories de communes.

1^o Villes de plus de 5.000 habitants.

a) *Ensemble de ces villes.* — La carte n° 4 indique, par département, la densité moyenne des destructions dans l'ensemble des villes de plus de 5.000 habitants (cette densité, calculée selon la méthode exposée au paragraphe 1-A s'entend pour l'ensemble des villes de plus de 5.000 habitants qu'elles aient été sinistrées ou non).

Ci-dessous, classement des départements selon ce critère :

PLUS DE 25 %	25-20 %	20-15 %	15-10 %	10-5 %	5-2 %
Morbihan (3)	Seine-Inférieure. (20)	Oise (19)	Loire-Inférieure. (18)	Nord. . . . (9)	Aisne (4)
Calvados (38)		Manche . . . (18)	Charente-Maritime . . (8)	Maine-et-Loire. . . (4)	Mayenne (4)
Eure (38)		Ardennes . . (17)	Var (12)	Nièvre (4)	Saône-et-Loire. . . (4)
Finistère (31)		Pas-de-Calais (17)	Indre-et-Loire . . (11)	Ille-et-Vilaine. . (8)	Seine-et-Oise . . . (4)
Somme (25)		Orne (18)	Loire . . . (11)	Loir-et-Cher. . (8)	Eure-et-Loir. . . . (3)
		Loiret (16)		Yonne (7)	Seine-et-Marne . . (3)
		Vosges (15)		Savoie (5)	Meurthe-et-Moselle. (3)
				Vaucluse . . . (5)	Aube (3)
				Meuse (5)	Bouches-du-Rhône. (3)
				Mayenne . . . (5)	Haute-Marne . . . (3)
					Drôme (3)
					Charente (3)
					Vienne (3)
					Haute-Saône et Belfort (8)
					Hérault. (2)



Carte n° 4. — Densité des destructions de logements dans les villes de plus de 5.000 habitants.

N.-B. — La densité moyenne des destructions n'a pu être calculée pour les quatre départements de la Corse, de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Voici, d'autre part, le classement des départements d'après le nombre de logements détruits dans les villes de plus de 5.000 habitants (départements comptant au moins 2.000 logements détruits dans ces villes).

PLUS DE 30.000	30.000-20.000	20.000-10.000	10.000-5.000	5 000-2.000
Nord . . . (38.000)	Finistère . . . (28.700)	Seine (16.500)	Var (9.500)	Ille-et-Vilaine. (4.900)
Seine-Infé- riéure . . . (34.000)	Morbihan . . (15.000)	Seine-et-Oise . (9.200)	Ardennes . . (4.700)	
Pas-de- Calais. . . (32.700)	Calvados . . (12.600)	Eure. . . . (7.500)	Haut-Rhin . . (4.400)	
	Bouches-du- Rhône . . . (12.000)	Bas-Rhin . . (7.100)	Moselle. . . (3.800)	
	Loire-Inférieure (11.200)	Vosges. . . . (6.600)	Indre-et-Loire. (3.700)	
	Somme . . . (10.500)	Louet. . . . (6.400)	Charente- Maritime. . . (3.100)	
		Oise (5.500)	Marne. . . . (3.000)	
		Manche . . . (5.000)	Orne. . . . (3.000)	
			Meurthe-et- Moselle. . . (2.800)	
			Rhône. . . . (2.400)	
			Corse (2.200)	

Nous avons calculé, d'autre part, la répartition des logements détruits dans les communes de plus de 5.000 habitants, en classant les départements selon l'importance relative des destructions dans cette catégorie de communes. Bien que le calcul laisse de côté les départements de la Corse, de la Moselle, du

Bas-Rhin et du Haut-Rhin, il met en évidence la concentration des destructions urbaines dans un petit nombre de départements.

DENSITÉ DES DESTRUCTIONS (villes de plus de 5.000 habitants),	NOMBRE de départements	NOMBRE DE LOGEMENTS détruits dans les villes de plus de 5 000 habitants (en milliers)	POURCENTAGE dans l'ensemble des destructions (Villes de plus de 5.000 habitants)
Plus de 25 %	5	59,5	19,5
Entre 20 et 25 %	1	34,	11
— 15 et 20 %	7	68,7	21,0
— 10 et 15 %	8	24,4	8,0
— 5 et 10 %	9	52,5	17,1
— 2 et 5 %	16	36,8	12,0
Moins de 2 %	44	34,9	11,4
ENSEMBLE	85	305,8	100,0

Le tableau ci-dessous donne la répartition des destructions, d'après l'importance absolue des destructions (y compris les quatre départements laissés de côté précédemment) :

IMPORTANCE ABSOLUE des destructions par département (Villes de plus de 5.000 habitants)	NOMBRE de départements	NOMBRE TOTAL de logements détruits dans les villes de plus de 5 000 habitants (en milliers)	POURCENTAGE dans l'ensemble des destructions des villes de plus de 5 000 habitants
Plus de 30.000 logements	8	104,5	32,3
20.000 à 30.000 logements.	1	23,7	7,4
10.000 à 20.000 —	6	77,8	24,1
5.000 à 10.000 —	8	56,8	17,6
2.000 à 5.000 —	11	38,0	11,8
Moins de 2.000 —	60	22,2	6,8
ENSEMBLE	89	329,0	100,0

D'autre part, les destructions dans les villes des départements côtiers sont évaluées à 229.000 logements (soit 71 % de l'ensemble des destructions dans les villes de plus de 5.000 habitants). Elles se répartissent comme suit :

Littoral de la Manche et de la mer du Nord. . .	146.000 logements détruits.
Littoral de l'Atlantique.	58.000 —
Littoral méditerranéen	25.000 —
TOTAL.	229.000 logements détruits.

b) *Villes distinguées selon leur importance démographique.* — La présente étude visant à présenter un tableau permettant de préciser les divers aspects du problème de la reconstruction, entendu dans un sens très large, il a paru intéressant de s'attacher à situer l'importance des destructions correspondant aux grandes, moyennes et petites villes.

Nous présenterons donc maintenant une série de tableaux donnant des renseignements par ville.

Voici d'abord un tableau comportant le nombre de ménages (c'est-à-dire en fait le nombre de logements occupés) recensés en 1936 (1) dans les villes

(1) D'après les résultats provisoires du recensement de 1936, *Bulletin de la Statistique générale de la France*, décembre 1937; toutefois, le nombre de ménages, n'étant donné que pour les villes de plus de 10.000 habitants, a été estimé pour les villes de 5.000 à 10.000 habitants.

distinguées selon leur importance démographique et l'estimation du nombre de logements détruits.

	NOMBRE de villes	NOMBRE de ménages recensés en 1936 (en milliers)	NOMBRE de villes sinistrées	NOMBRE évalué de logements détruits (en milliers)	POURCENTAGE approximatif des destructions
Paris et Seine banlieue	81	1 973	55	16,5	0,8 %
Villes de province de plus de 100 000 habitants	16	1 185	16	57,0	5 %
Villes de 50 000 à 100 000 habitants	27	670	25	80,0	12 %
— de 30 000 à 50 000	38	444	38	88,6	9 %
— de 20 000 à 30 000	63	471	54	27,4	6 %
— de 10 000 à 20 000	197	818	131	54,6	7 %
— de 5 000 à 10 000	453	(959)	262	48,9	5 %
TOTAL y compris la Seine	875	6 515	576	323,0	5 %
TOTAL villes de province seules	794	4 542	521	306,5	7 %

Le tableau ci-après donne la répartition des villes sinistrées — toujours distinguées selon leur importance démographique — d'après la densité des destructions de logements :

CATÉGORIES de villes	NOMBRE de villes au total (1)	NOMBRE DE VILLES OÙ LA DENSITÉ DES DESTRUCTIONS ATTEINT								NOMBRE de villes sinistrées au total	NOMBRE de villes non sinistrées
		plus de 50 %	40 %	30 %	20 %	10 %	5 %	moins de 5 %			
Paris	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Seine-banlieue	80	1	1	1	1	1	2	49	54	26	26
Villes de province de plus de 100 000 habitants	16	1	1	1	1	1	2	11	16	1	1
Villes de 50 000 à 100 000 habitants	27	2	1	1	1	3	4	13	25	2	2
Villes de 30 000 à 50 000 habitants	38	3	1	1	1	4	3	23	33	5	5
Villes de 20 000 à 30 000 habitants	63	1	2	1	2	8	5	36	54	9	9
Villes de 10 000 à 20 000 habitants	197	5	3	4	7	13	22	77	131	66	66
Villes de 5 000 à 10 000 habitants	453	8	10	10	8	16	23	187	262	131	131
ENSEMBLE	875	19	16	17	20	46	61	397	576	294	294

(1) D'après les résultats du recensement de 1936

Ci-après classement des villes sinistrées de province d'après le pourcentage de destruction :

DENSITÉ des destructions	VILLES de plus de 100 000 habitants	VILLES de 50 000 à 100 000 habitants	VILLES de 30 000 à 50 000 habitants	VILLES de 20 000 à 30 000 habitants	VILLES de 10 000 à 20 000 habitants	VILLES de 5 000 à 10 000 habitants
	100 000 habitants	100 000 habitants	50 000 habitants	30 000 habitants	20 000 habitants	10 000 habitants
Plus de 50 %		Brest (90 %) Calais (55)	Dunkerque (80 %) Lorient (72) Saint-Nazaire (?)		Saint-Lô (75 %) Royan (60) Beauvais (55) Malo-l-Bains (55) Outreau (55)	Le Portel (80 %) Vire (75) Rethel (70) La Bresse (70) Lanester (70) Gérardmer (55) Falaise (55) Vitry-le-François (55)
50-40 %		Boulogne sur-Mer		Évreux Sotteville-les-Rouen	Louviers Lisieux Coudkerque-Branche	Bléville Petite-Synthe Gien Courrières Coutance Trignac Gisors Athis-Mons Wittenheim Argentan
40-30 %	Le Havre	Caen		Saint-Dié	Rosendaël Saint-Malo Abbeville Flers	Saint Cyr-l'École Bitche Les Andelys Sainte-Adresse Le Tréport Ploërmel Hennebont Oignies Saint Martin-Boulogne Yvetot
30-20 %	Rouen	Amiens		Haguenau Maubuge	Sedan Vernon Toul Helleennes Elbeuf Somain Saint-Pol-sur Mer	Nouzonville Wittelsheim Aulnoye Fleury-des-Aubrais Orchies Migennes Saint-Pierre-des-Corps Noyon
20-10 %	Toulon	Bastia Tours Orléans	Valenciennes Écouis Lens Arras	Cambrai Lomme Fougères Dieppe Le Creusot Épinal Léon Blois	Loos Mantes-Gassincourt Complégny Saunur Avion Saint-Omer Mézières Berck-sur-Mer Verdun Hazebrouck Melun Saint-Servan Sarreguemines	Avranches Kervado Pont-Andemer Mazingarbe Doullens Oissel Eu Gravelines Tarsaccon Villerupt Wissous Frontignan Bischwiller Mayenne Fréjus Saint-Raphaël
10-5 %	Nantes Strasbourg	Argenteuil Avignon Mulhouse Reims	Châlons-s/Marne Sète Poitiers	Armentières Chambéry Charleville La Seyne Auxerre	Villeneuve Saint-Georges Sartrouville Lambersart Creil Alençon Maisons-Laffitte Sèvres Bischleben Sanvic Anzin Bailleul Hambourdin Pont-à-Mousson Étampes Blanc Mesnil Saint-Étienne du Rouvray Forbach Saint-Amand (Nord) Fécamp Chaumont Givres Montigny-lès-Metz	Longuyon Harfleur Vaires sur-Marne Seclin Creutzwald-la-Croix Étaples Mohon Mont Saint-Martin. Juvigny Palaiseau Quiévrechain Laigle Cernay (Hant-Rhin) Equerdreville Solemes Vieux Condé Ostricourt Crépy en Valois Riedisheim Pontoise Dinard Nogent sur Oise Deville-lès-Rouen

Voici, d'autre part, le classement des principales villes sinistrées de province d'après leur importance démographique et le nombre approximatif de logements détruits qu'elles comportent (on n'a retenu ici que les villes où le calcul donne au moins 1.000 logements détruits) :

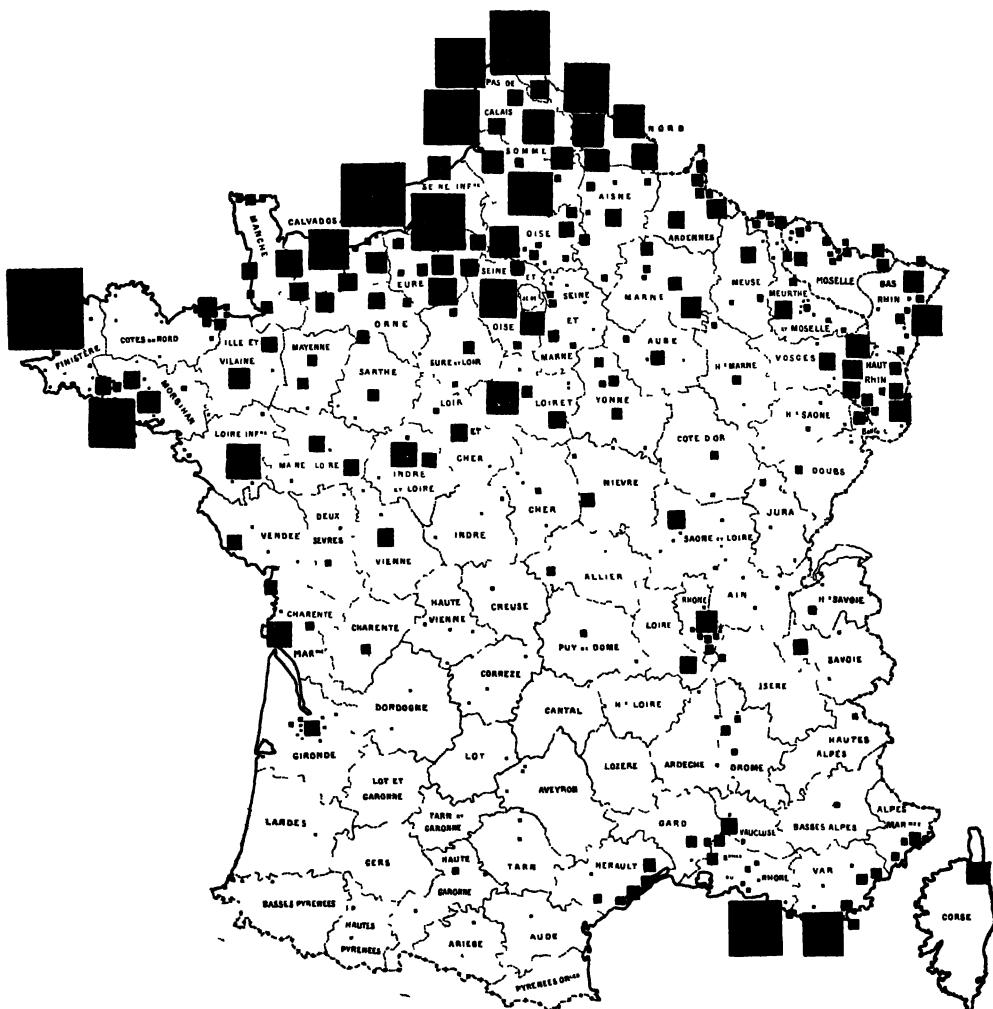
NOMBRE de logements détruits	VILLES de plus de 100.000 habitants		VILLES de 50.000 à 100.000 habitants		VILLES de 30.000 à 50.000 habitants		VILLES de 20.000 à 30.000 habitants		VILLES de 10.000 à 20.000 habitants		VILLES de 5 000 à 10.000 habitants	
	100.000 habitants	100.000 habitants	50.000 habitants	50.000 habitants	30.000 habitants	30.000 habitants	20.000 habitants	20.000 habitants	10.000 habitants	10.000 habitants	5 000 habitants	5 000 habitants
Plus de 20.000		Brest										
20.000-15.000	La Havre											
15.000-10.000	Marseille	Calais	Lorient									
10.000-5.000	Toulon Rouen Nantes	Caen Boulogne-sur-Mer Amiens	Saint-Nazaire Dunkerque									
5.000-2.000	Strasbourg	Orléans Tours Bastia	Valenciennes Douai	Sotteville Évreux	Beauvais Saint-Lô Royan Rosendaël Malo-les-Bains	Le Portel						
2.000-1.000	Lyon Saint-Étienne Lille	Mulhouse Rennes Argenteuil Avignon	Lens Arras	Cambrai Haguenau Maubeuge Saint-Dié Le Creusot Épinal Dieppe Lomme Fougères	Outreau Coudekerque-Branche Louviers Sedan Saint-Malo Elbeuf Lisieux Athies-Mons Hellemes Abbeville Toul Hazebrouck Flers Saint-Pol-sur-Mer	Gérardmer Vitry-le-François Lanester Vire Bethel La Bresse Gien Petite-Synthe Falaise Plœrmel Saint-Cyr-l'École						

Les deux tableaux ci-après mettent en évidence la concentration des destructions dans un nombre relativement restreint de *villes de province*, qui apparaît en outre sur la carte n° 5.

Voici d'abord le nombre de logements détruits correspondant aux villes de province classées d'après la densité de leurs destructions.

DENSITÉ DES DESTRUCTIONS	NOMBRE de villes sinistrées	NOMBRE de logements détruits (en milliers)	POURCENTAGE des logements détruits dans chaque tranche
Plus de 50 %	18	85,0	28
40 à 50 %	16	90,6	10
30 à 40 %	17	40,3	13
20 à 30 %	19	31,3	10
10 à 20 %	45	49,0	16
5 à 10 %	59	32,7	11
Moins de 5 %	847	87,6	12
TOTAL	521	306,5	100

Le tableau ci-dessous donne la répartition du nombre absolu de logements détruits dans les villes classées d'après le nombre de logements qui y ont été détruits (on considère toujours les *villes de province*).



Carte n° 5 : Nombre de logements détruits dans les villes de plus de 5.000 habitants.

IMPORTANCE ABSOLUE des destructions dans les villes	NOMBRE de villes sinistrées	NOMBRE de logements détruits (en milliers)	POURCENTAGE des logements détruits dans chaque tranche
Plus de 20.000	1	23,5	7,7
15.000 à 20.000.	1	15,7	5,1
10.000 à 15.000.	3	38,1	10,8
5.000 à 10.000.	8	57,6	18,8
2.000 à 5.000.	14	40,5	18,2
1.000 à 2.000.	43	60,5	19,7
Moins de 1.000.	451	75,6	24,7
TOTAL.	521	306,5	100,0

2^o *Communes de moins de 5.000 habitants.*

Ainsi qu'il a été exposé plus haut, nous ne pouvons considérer ici que l'ensemble de ces communes. La carte n° 6 donne la densité moyenne de ces destructions pour chaque département; rappelons que cette densité est calculée pour l'ensemble des communes de moins de 5.000 habitants qu'elles aient été sinistrées ou non. En outre, la densité moyenne des destructions s'établit à 3,2 % pour l'ensemble du territoire.

Dans 21 départements, la densité des destructions atteint ou dépasse 2 % dans les communes rurales. (Les 4 départements de la Corse, de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ne sont pas compris ici.)

PLUS DE 10 %	DE 5 À 10 %	DE 2 À 5 %
Calvados (14)	Nord (9)	Meurthe-et-Moselle (4)
Manche (12)	Seine-Inférieure (7)	Morbihan (4)
Somme (12)	Savoie (7)	Meuse (4)
Ardennes (12)	Vosges (6)	Aube (4)
	Aisne (6)	Oise (3)
	Pas-de-Calais (5)	Marne (3)
	Orne (5)	Eure (3)
		Haute-Saône et Belfort (3)
		Haute-Marne (3)
		Drôme (3)

Ci-dessous le nombre absolu de logements détruits par département dans les communes de moins de 5.000 habitants (y compris les départements de la Corse, de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin).

PLUS DE 20.000	ENTRE 10.000 ET 20.000	ENTRE 5.000 ET 10.000	ENTRE 1.000 ET 5.000
Nord. (24)	Moselle (16,6)	Pas-de-Calais (10,0)	Vosges (4,9)
	Haut-Rhin (16,6)	Seine-Inférieure (9,5)	Meurthe-et-Moselle (4,2)
	Manche (14)	Ardenne (7)	Savoie (4,1)
	Somme (13,6)	Aisne (6,7)	Orne (4,0)
	Calvados (13)	Haut-Rhin (6,6)	Oise (3,4)
		Morbihan (5,2)	Finistère (3,0)
			Eure (3,0)
			Haute-Saône-Belfort (2,5)
			Meuse (2,5)
			Aube (2,2)
			Marne (1,8)
			Ille-et-Vilaine (1,5)
			Var (1,4)
			Drôme (1,3)
			Doubs (1,2)
			Haute-Marne (1,0)
			Yonne (1,0)

Les deux tableaux ci-dessous donnent une idée de la répartition des destructions des communes de moins de 5.000 habitants entre les divers départements.

En groupant ceux-ci d'après leur densité de destruction, on a (départements de la Corse, de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et Seine exclus) :

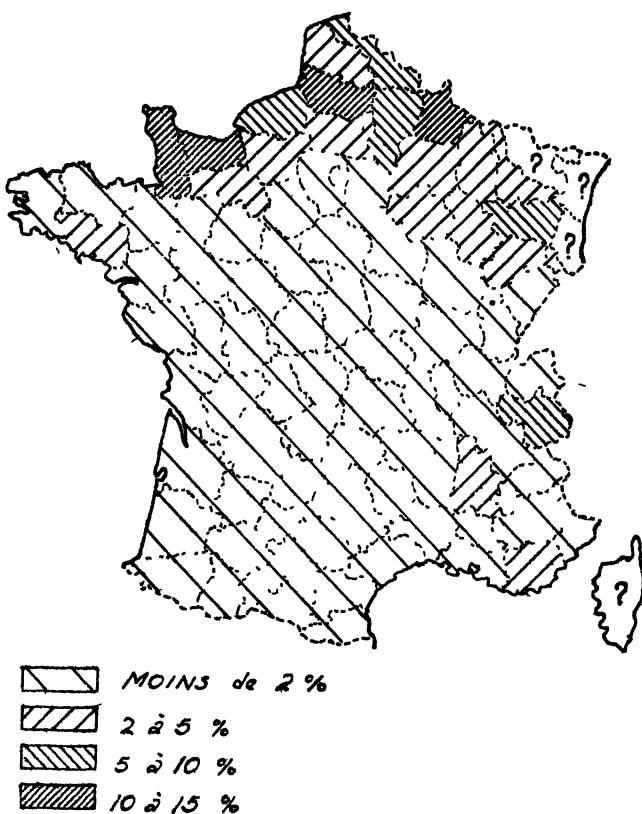
DENSITÉ des destructions	NOMBRE de départements	NOMBRE de logements détruits (en milliers)	POURCENTAGE des logements détruits dans chaque tranche
Plus de 10 %	4	49,8	29
5 à 10 %	7	63,2	37
2 à 5 %	10	27,1	16
Moins de 1 %	63	32,8	18
TOTAL	84	172,2	100

On a, d'autre part, en groupant les départements selon le nombre absolu de logements détruits (Corse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin inclus, Seine exclue) :

IMPORTANCE ABSOLUE des destructions dans les départements	NOMBRE de départements	NOMBRE de logements détruits (en milliers)	POURCENTAGE des logements détruits dans chaque tranche
Plus de 20.000	1	24,0	12
10.000 à 20.000.	5	73,8	36
5.000 à 10.000.	6	45,0	21
1.000 à 5.000.	17	43,0	20
Moins de 1.000.	59	27,4	12
TOTAL	88	213,2	100

B. *Usines.*

Bien que pour les raisons exposées au paragraphe III-*b*, les renseignements disponibles rendent délicate l'étude de la répartition des destructions d'usines selon l'importance démographique des communes, nous présenterons quelques données permettant de se faire une opinion sur la question. L'étude ne sera



pas poussée, comme pour les maisons d'habitation, dans le cadre de chaque département : nous nous bornerons à examiner la situation telle qu'elle se présente pour l'ensemble du territoire.

Voici, d'abord, quelques indications sur la répartition des usines existant en 1941 (au sens où l'entend l'Administration des Contributions en vue de la perception de l'impôt foncier) entre les différentes catégories de communes, distinguées selon leur importance démographique.

Le tableau qui suit ne concerne que 86 départements (il exclut les 4 départements de la Corse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, pour lesquels les renseignements n'étaient pas disponibles; en outre, les caractéristiques du département de la Seine figurent à part; elles n'ont pas été totalisées avec celles des autres départements, en raison du décalage manifeste qu'accusent certaines

d'entre elles, telles les bases de détermination de la valeur locative des usines) :

CATÉGORIE de communes	NOMBRE de com- munes	POPU- LATION en 1936 (milliers d'habi- tants)	USINES		VALEUR locative moyenne d'une usine francs,	NOMBRE moyen d'habi- tants par usine	VALEUR locative moyenne des usines par habitant francs	SEINE non comprise Réparti- tion proportionnelle des usines entre les diverses catégories de communes
			Nombre	Valeur locative des bâti- ments (milliers de francs)				
Seine	81	4 962	8,6	5,4	60 900	577	106	Nombre d'usines Valeur locative
Province .								
Villes de plus de 100 000 habitants	15	8.667	8,5	371	43.700	431	101	% %
Villes de 50 000 à 100 000 habitants	24	1.875	4,7	143	30.600	400	78	2,8 6,5
Villes de 30 000 à 50 000 habitants	36	1.370	3,8	111	30.800	380	81	2,1 5,0
Villes de 20 000 à 30 000 habitants	61	1.465	4,4	128	29.300	333	87	2,5 5,8
Villes de 10 000 à 20 000 habitants	187	2.567	7,6	220	29.000	338	86	4,3 9,9
Villes de 5 000 à 10 000 habitants	420	2.827	10,4	275	26.400	271	97	6,5 12,4
Autres communes	35 111	20 932	137,2	969	7.050	152	47	77,0 43,7
ENSEMBLE province	35 854	34 703	170,4	2,217				100,0 100,0

L'analyse détaillée des caractéristiques figurant à ce tableau déborderait le cadre de notre étude, constatons seulement que l'importance globale des établissements industriels d'une certaine envergure, situés dans les localités de faible importance (moins de 5.000 habitants) n'est pas négligeable.

Voici maintenant la répartition et la densité approximative (sous les réserves faites au paragraphe III-B) des destructions dans les diverses catégories de communes (Corse, Moselle, Haut-Rhin, Bas-Rhin exclus).

CATÉGORIES de communes	NOMBRE d'usines détruites totalement ou partiellement	VALEUR LOCATIVE des usines détruites (1) (milliers de francs)	DENSITÉ approximative des destructions	RÉPARTITION proportionnelle de la valeur locative des destructions entre les diverses catégories de communes (Seine exclue)
Seine	196	17,5	8	—
Province .				
Villes de plus de 100.000 habi- tants	894	57,1	12	25 %
Villes de 50.000 à 100.000 habi- tants	561	22,2	12	10 %
Villes de 30 000 à 50 000 habi- tants	266	18,4	10	6 %
Villes de 20 000 à 30 000 habi- tants	311	14,4	9	6 %
Villes de 10.000 à 20.000 habi- tants	485	21,1	8	9 %
Villes de 5.000 à 10.000 habi- tants	500	15,0	5	7 %
Autres communes.	2 457	85,7	7	37 %
ENSEMBLE.	5 170	246,4	7	100 %

(1) Cette valeur locative correspond à la valeur locative totale des parties détruites des usines sinistrées, comprenant la valeur des bâtiments et de l'outillage. Elle ne doit pas être rapprochée de la valeur locative figurant au tableau précédent, qui ne comprend que la valeur des bâtiments.

V. — Résumé.

Les tableaux ci-après résument les constatations précédentes. Quant à l'importance absolue et relative des destructions de locaux d'habitation, on a :

CATÉGORIES de communes	NOMBRE de logements détruits (en milliers)	DENSITÉ MOYENNE des destructions	RÉPARTITION de 1.000 logements détruits entre les catégories de communes
Paris et Seine-banlieue	16,5	0,8 %	30
Villes de province :			
de plus de 100.000 habitants	57,0	5	106
de 50.000 à 100.000 habitants	30,0	12	150
de 30.000 à 50.000 habitants	38,6	9	72
de 20.000 à 30.000 habitants	27,4	6	61
de 10.000 à 20.000 habitants	54,8	7	102
de 5.000 à 10.000 habitants	48,9	5	91
Communes de moins de 5.000 habitants	218,2	3,2	398
ENSEMBLE	536,2	4 %	1.000

Ajoutons que la densité moyenne des destructions d'usines est évaluée à 7 % (au moins).

La concentration géographique des destructions d'habitations apparaît dans le tableau qui suit; les départements ayant été classés d'après le nombre décroissant de locaux détruits qu'ils comportent, on a calculé l'importance des destructions correspondant aux différentes tranches de départements.

	DESTRUCTION TOTALE (milliers de logements)	POURCENTAGE par rapport à l'ensemble
9 départements	288	53
18 —	402,5	75
27 —	466,8	87
36 —	494,8	92
45 —	511,4	95
90 —	536,2	100

Les destructions d'usines apparaissent plus concentrées. On a, en effet, en classant les départements d'après l'importance décroissante de la valeur locative des usines sinistrées (les départements composant chaque tranche ainsi constituée ne sont pas les mêmes que ceux qui correspondent aux tranches du tableau précédent) :

	VALEUR LOCATIVE des usines détruites (millions de francs)	POURCENTAGE par rapport à l'ensemble
9 départements	179	64
18 —	222	76
27 —	244	87
36 —	258	93
45 —	267	95
90 —	279	100

D'autre part, il est intéressant de comparer les destructions de la guerre de 1939-1945 à celles de la guerre de 1914-1918.

La comparaison peut être faite dans des conditions satisfaisantes en ce qui concerne les maisons d'habitation et les usines détruites.

En nous reportant à l'ouvrage de M. Edmond Michel : « Les dommages de guerre de la France et leur réparation », qui donne le nombre, la valeur locative et la proportion par département des maisons et usines détruites en 1914-1918 (1), nous estimons que :

1^o 420.000 locaux d'habitation au moins avaient été détruits en 1914-1918 sur le territoire des 10 départements les plus sinistrés (Alsace-Lorraine non comprise). On en compterait aujourd'hui 535.000 sur l'ensemble du territoire métropolitain, dont 55.000 en Alsace-Lorraine. L'écart n'est pas considérable;

2^o Les destructions d'usines sont du même ordre de grandeur que lors de la dernière guerre.

D'autre part, qu'il s'agisse des destructions de bâtiments d'exploitation agricole (2), des édifices publics, et même des dommages réparables (3), nous pouvons avancer, d'après les éléments que nous avons réunis, que la comparaison ne fait pas ressortir en 1939-1945 un volume de dommages notablement supérieur à celui de 1914-1918.

Lucien FLAUS.

NOTE ANNEXE

La population des régions et des villes sinistrées en 1946.

Le ministère de l'Intérieur vient de publier les résultats du dénombrement de la population effectué le 10 mars 1946 (*Journal officiel* du 31 décembre 1946). Il nous a semblé intéressant de présenter ici les résultats concernant les départements et les villes les plus sinistrés.

Le tableau ci-dessous donne, pour les 27 départements comptant au moins 5.000 logements détruits, la population recensée en 1946, en 1936, ainsi que le nombre de « sinistrés totaux » (évalué suivant la méthode exposée au paragraphe I).

	POPULATION LEGALE (milliers d'habitants)			NOMBRE évalué de sinistrés totaux (milliers)	POPULATION LEGALE (milliers d'habitants)			NOMBRE évalué de sinistrés totaux (milliers)	
	1946	1936	Variation 1936- 1946		1946	1936	Variation 1936- 1946		
Nord	1.917	2.022	— 105	185	Vosges	342	377	— 35	34
Seine-Inférieure	846	916	— 70	127	Haut-Rhin	472	508	— 36	35
Pas-de-Calais	1.169	1.179	— 10	126	Var	371	399	— 28	33
Finistère	725	757	— 32	77	Seine-et-Oise	1.415	1.413	+ 2	30
Calvados	400	405	— 5	75	Eure	816	804	+ 12	20
Bas-Rhin	673	712	— 39	71	Oise	897	403	— 6	26
Somme	441	468	— 27	59	Aisne	453	485	— 32	26
Moselle	622	696	— 74	61	Loiret	847	344	+ 3	22
Morbihan	507	542	— 35	60	Meurthe-et-Moselle	520	576	— 47	21
Manche	435	438	— 3	57	Orne	273	269	+ 4	21
Seine	4.776	4.968	— 187	41	Ille-et-Vilaine	578	566	+ 12	19
Ardennes	245	289	— 44	38	Savoie	236	239	— 3	15
Bouches-du-Rhône	976	1.225	— 249	37	Marne	387	410	— 23	15
Loire-Inférieure	665	659	+ 6	37					

(1) Notamment tableaux n° 135 (p. 252) et n° 144 (p. 279).

(2) En ce qui concerne les destructions de bâtiments agricoles, on se reportera au tableau n° 145 (p. 280) de l'ouvrage de M. Michel donnant le pourcentage des destructions dans les communes de moins de 10.000 habitants des divers arrondissements des régions dévastées.

(3) Ne pas perdre de vue notamment que plus du tiers des bâtiments endommagés en 1939-1945 n'a subi que des dégâts légers (évalués à moins de 10 % de leur valeur).

Les résultats ci-dessus se réfèrent à la « population légale » qui comprend la population dite « comptée à part » (militaires notamment); il est donc difficile d'en tirer des indications précises sur les mouvements de population inhérents à la guerre et, en particulier, aux destructions. Toutefois, il ne semble pas que ces dernières aient engendré de forts déplacements de population. Sauf dans le département de la Seine-Inférieure, la population des départements normands n'accuse qu'une très faible diminution (Calvados, Manche) et même en certains cas (Eure, Orne) une légère augmentation, qui peut d'ailleurs s'expliquer, en partie, par la présence des travailleurs occupés sur les chantiers de reconstruction (1). Par contre, la régression de la population apparaît plus sensible dans les départements sinistrés du Nord-Est et de l'Est (Aisne, Somme, Ardennes, etc...).

Il est d'ailleurs intéressant de comparer la variation de la population dans les départements figurant au tableau ci-dessus avec la variation de la population dans les autres départements; nous mettrons à part le département des Bouches-du-Rhône qui accuse la variation de population la plus sensible, due surtout à la surestimation de la population d'avant-guerre.

On a :

	POPULATION LÉGALE (milliers d'habitants)			POURCENTAGE de variation	NOMBRE évalué de sinistrés totaux
	1946	1936	Variation		
26 départements (sinistrés)	19 537	20 339	— 802	— 8,9	1 333
Bouches-du-Rhône	976	1 225	— 249	— 20	37
63 autres départements	20 004	20 343	— 339	— 1,5	280

Voici, d'autre part, les variations de population légale (en pourcentage) que donne la comparaison des résultats des recensements de 1936 et 1946 pour les villes de province d'au moins 10.000 habitants en 1946 et où la densité des destructions atteint au moins 20 %.

DENSITÉ des destructions	VILLES de plus de 100 000 habitants en 1936	VILLES de 50.000 habitants en 1936	VILLES de 30 000 habitants en 1936	VILLES de 20.000 habitants en 1936	VILLES de 10 000 habitants en 1936 (1)
Plus de 50 %		Brest (— 5 %) Calais (— 26 %)	Dunkerque (— 65 %) Lorient (— 74 %) Saint-Nazaire (— 78 %)		Beauvais (+ 23 %)
50-40 %		Boulogne- sur-Mer (— 33 %)		Évreux (0) Sotteville- lès-Rouen (— 30 %)	Lisieux (— 20 %) Coudékerque Branche (— 8 %)
40-30 %	Le Havre (— 85 %)	Caen (— 16 %)		Saint-Dié (— 23 %)	Rosendaël (— 14 %) Saint-Malo (— 19 %) Abbeville (— 13 %) Flers (— 5 %)
30-20 %	Rouen (— 18 %)	Amiens (— 10 %)		Haguenau (— 24 %) Maubeuge (— 12 %)	Sedan (— 27 %) Hesdin (— 24 %) Elbeuf (— 9 %) Saint-Pol- sur-Mer (— 18 %)

(1) Ne figurent dans cette liste que les villes sinistrées comptant au moins 10.000 habitants d'après les résultats du recensement de 1946.

(1) Il ne faut toutefois pas exagérer l'importance du nombre de ces travailleurs. Ainsi, en 1921, on a recensé seulement 140.000 personnes de plus qu'en 1906 dans les professions du bâtiment et des travaux publics sur le territoire des 10 départements sinistrés.